

Motion du 30 mars 2022 de Mmes et MM. Alain Miserez, Kevin Schmid, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Aubry-Conne, Anne Carron, Jean-Luc von Arx et Luc Zimmermann: «Phosphore un jour, phosphore toujours».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2024
dans le rapport M-1677 A)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le surplus de phosphore dans les lacs est dangereux pour la nature et est causé par les rejets d'eaux usées et boues d'épuration imparfaitement traitées, urbaines et/ou industrielles notamment.

Pour que la Ville diminue ses apports en phosphore dans le lac, il est nécessaire de commencer par les services de la commune qui utiliseraient ces produits.

Le phosphore pénètre directement dans l'eau; les eaux de ruissellement vont contribuer à l'accumulation du phosphore dans les lacs et rivières.

Dans les lacs, le phosphore pourra se lier aux sédiments et être libéré dans certains cas, notamment lors de grands vents ou lorsqu'il y a un manque d'oxygène dans les lacs.

Considérant:

- que les eaux du lac Léman attendent un brassage complet depuis une décennie;
- qu'une bonne partie du Petit-Lac borde la commune;
- que le lac se réchauffe et se désoxygénéise;
- que c'est principalement le phosphore qui intensifie ces effets,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à établir un projet d'information à la population afin de sensibiliser la population à la problématique du surplus de phosphore dans le lac;
- à prendre langue avec les autorités cantonales afin de concentrer les efforts des autorités;

- à recenser les produits contenant du phosphore en Ville de Genève;
- à réévaluer la nécessité d'utiliser lesdits produits.